

DEPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE
FRANCE**

COMMUNE DE MONTGE-EN-GOËLE

***ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ORGANISEE DU 12 AVRIL AU 10 MAI 2022***

Dossier n° E22000019/77

Le 17 mai 2022

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

1° Déroulement de l'enquête

Le registre mis à la disposition du public, durant 29 jours consécutifs, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Mongé-en-Goële, du 12 avril au 10 mai 2022 inclus, comprend cinq observations. Il est à noter une faible participation du public. Lors des trois permanences le commissaire enquêteur a reçu six habitants de la commune.

Aucune observation n'a été formulée en dehors des permanences ni sur le site internet dédié à l'enquête publique et mis à la disposition du public par la mairie de Montgé-en-Goële, pendant toute la durée de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident.

Ainsi cinq observations écrites et une orale ont été formulées par les habitants. Elles concernent des demandes d'informations dans le cadre de la modification n°1 du PLU pouvant avoir un impact sur leur propriété.

Les habitants ont généralement exprimé verbalement le souhait de renseignements relatifs aux règles de constructibilité des parcelles, liées au PEB en zone C (Plan d'Exposition au Bruit). En effet elles sont encadrées du fait de l'existence sur la commune d'une zone C de PEB, en regard de la proximité de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Des modifications de cette réglementation et une application plus souple étaient espérées afin de pouvoir rendre constructible certaines parcelles actuellement non constructibles. Les deux autres observations portent sur des sujets plus personnels.

2° Observations formulées par le public

Observation n°1

Monsieur et Madame Plommet font part de leur satisfaction au sujet de l'abandon par la commune de l'emplacement réservé n°2.

Observation n°2 et n°4

Monsieur Cotelle et Monsieur Heirwegh ont seulement indiqué leurs demandes d'informations.

Observation n°3

Madame Buleux souhaite connaître la destination de la parcelle cadastrée n°142 et savoir si elle est constructible. Elle informe que le manque d'entretien de la haie de cette parcelle pose de réels problèmes dans le cadre de la mitoyenneté avec sa propre propriété. Cette haie est composée de troncs imposants, d'une hauteur d'environ 3m qui se désagrègent.

Observation n°5

Monsieur Proffit, agriculteur note dans le projet de modification n°1 du PLU la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments y compris en zone A.

Il effectue une remarque sur l'absence de mesures relatives au tourisme rural dans le projet de modification n°1 du PLU.

En effet il réfléchit à la création de gîtes ruraux dans d'anciens bâtiments destinés à la préparation de volailles ainsi que l'abri qui hébergeait les poussins. Il souhaite développer son activité agricole, mais aussi de créer une activité touristique. Il précise que ce projet correspond aux orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la commune de Montgé-en-Goële.

Monsieur Pascal HIRAUX
Maire de Montgé-en-Goële

Le commissaire enquêteur
Elyane Torrent

